

Banque

Il est important de posséder un compte en banque français pour simplifier vos formalités bancaires. Les versements de salaires et les remboursements de frais de santé sont versés uniquement sur un compte en banque français.

Vous avez le choix entre plusieurs banques, les banques physiques ou les banques en ligne.

Préparer votre départ

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire dans la banque de votre choix. Voici des exemples de banques les plus répandues en France : la Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Caisse d'Épargne ou encore le réseau des bureaux de Poste si vous optez pour un compte bancaire à La Poste.

Avant votre départ, prenez le temps de regarder et de comparer les offres bancaires.

À votre arrivée

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Vous devrez fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Certaines banques peuvent demander :

- Une copie de votre signature manuscrite
- Un premier versement sur le compte
- Votre RIB actuel
- Votre dernière fiche de paie (sinon, contrat avec mention du salaire)
- Votre certificat de scolarité pour bénéficier des offres étudiantes

Les banques peuvent proposer des offres spéciales pour les étudiants, il faudra donc démarcher plusieurs banques afin de comparer leurs offres étudiant si vous êtes concernés.

À la fin de votre séjour

CLÔTURER VOTRE COMPTE

A la fin de votre séjour, il conviendra de clôturer votre compte bancaire. Il vous suffit d'envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception. Pour télécharger un modèle de courrier, [rendez-vous sur le site du service public](#).

Dans ce courrier, il faudra exprimer votre souhait de clôturer votre compte en banque en y mentionnant les informations suivantes :

- Votre nom et prénom
- Le nom de votre agence bancaire (domiciliation du compte)
- Les coordonnées de votre compte
- Les coordonnées de votre nouveau compte bancaire (si votre compte est toujours créditeur et que vous souhaitez récupérer votre solde)
- La date de la demande
- Votre signature

Vous devrez également rendre vos moyens de paiement (carte bleue et chéquier) à votre banque lors de la clôture de votre compte.

Cependant, nous vous invitons à contacter votre conseiller afin de vous renseigner sur d'éventuelles démarches complémentaire et le délai de traitement. Il est important de noter que vos démarches de clôture ne comportent aucun frais.

ATTENTION

Lors de la fermeture de votre compte, il conviendra de vérifier si votre solde n'est pas débiteur et que vos prélèvements et versements automatiques ont été transférés sur votre nouveau compte bancaire

